

PREFET DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Languedoc-Roussillon

Montpellier, le 26 JAN. 2015

Service Aménagement
Division Évaluation Environnementale
Réf. Chr : 032/15.
Nos réf. : 2014-001376
Affaire suivie par : Pierre DROSS
Pierre.DROSS@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 04 34 46 66 86 – Fax : 04 67 15 68 12

Le Préfet de la Région Languedoc-Roussillon,

à

Monsieur le Président de la Communauté
d'Agglomération Béziers Méditerranée
Service Infrastructures et Espaces Publics
QUAI OUEST
39, Boulevard de Verdun
CS 30567
34536 BEZIERS Cedex

Information relative à l'absence d'observations de l'autorité environnementale

**Projet d'aménagement du site des 9 écluses de Fonsérannes déposé par la Communauté
d'Agglomération Béziers Méditerranée.**

Par courrier reçu le 25/11/2014, vous m'avez transmis pour avis de l'autorité environnementale, le dossier Aménagement du site des 9 écluses de Fonsérannes déposé par Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée.

En application de l'article R.122-7 II du code de l'environnement, je vous informe de l'absence d'observations émises dans le délai de 2 mois à compter de la réception du dossier.

La présente information devra figurer dans le dossier soumis à enquête publique ou toute autre forme de consultation du public. Elle devra être rendue publique sur le site internet de l'autorité qui prends la décision d'autorisation du projet et fait l'objet d'une publication sur le site internet de la DREAL.

Pour le Préfet et par délégation,

Le Chef du Service Aménagement

Jean-Emmanuel BOUCHUT